

Agenda Fiscal et social

avril 2022

date limite	objet	Personnes concernées
05/04/2022 ou 20/04/2022	prélèvement par l'URSSAF du quatrième versement des cotisations provisionnelles 2022 calculées sur les revenus 2020	Agents commerciaux ayant opté pour le prélèvement mensuel de leurs cotisations personnelles
12/4/22	Déclaration d'échanges de services (DES) des commissions encaissées en mars 2022 et versées par les mandants européens	Agents commerciaux et sociétés ayant des mandants européens
15/4/22	Souscription et télé-paiement pour les agents personnes physiques : de la déclaration de TVA mensuelle CA3 de Mars 2022 ou de la déclaration de TVA trimestrielle CA3 du 1er trimestre 2022 (si la TVA exigible annuelle est < 4000€	Agents soumis au régime réel de TVA et au paiement mensuel ou trimestriel si le montant de la TVA exigible est inférieur à 4000€ par an.
15/4/22	date limite d'envoi du dossier 2035 pour les agents commerciaux adhérents au GECIAM.	agents commerciaux exerçant en libéral et adhérents pour 2021 au GECIAM.

Afin d'anticiper vos obligations du mois de mai, nous vous indiquons ci-dessous les dates limites pour l'envoi des différentes déclarations fiscales et sociales

mai 2022

date limite	objet	Personnes concernées
3/5/22	Souscription et télé-paiement éventuel de la déclaration récapitulative de CA12 pour l'année 2021 pour les agents et sociétés	agents commerciaux étant au régime du réel simplifié en matière de TVA
18/5/22	Télé-transmission de la déclaration 2035 et de ses annexes pour les agents commerciaux exerçant en libéral	Agents commerciaux non adhérents d'une association de gestion agréée
18/5/22	<i>Télé-transmission de la déclaration 2065 et de ses annexes pour les agents commerciaux en société et clôturant leur exercice social le 31/12/2021</i>	<i>agents commerciaux exerçant en société</i>

